



Charte éthique et pédagogique

TSV Centre de formation professionnelle aux techniques du Spectacle Vivant, de l'Audiovisuel et du Cinéma, est une association loi de 1901 dont le siège social est situé :

Le clos de verdure
1, passage de la Marne
34170 Castelnau-le-Lez

TSV met en place et organise des formations professionnelles longues ou modulaires, qualifiantes ou certifiantes, intra ou inter entreprise, dans ses locaux ou ceux mis à sa disposition.

Ces formations s'adressent à des demandeurs d'emploi, des intermittents du spectacle, des salariés ou des entreprises. Elles sont financées par l'Europe, la Région Occitanie, Pôle Emploi, par des OPCO, OPACIF, entreprises, collectivités publiques ou particuliers.

TSV veille à ce que ses actions soient menées en toute intégrité dans le respect de ses valeurs, de ses principes fondamentaux et des lois en vigueur.

OBJECTIFS GENERAUX

L'ensemble des formations dispensées par TSV ont pour objectif la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'exercice des métiers techniques du spectacle vivant principalement.

Les techniques de l'audiovisuel et du cinéma sont également enseignées dès-lors qu'elles sont en lien avec le spectacle vivant.

VALEURS

TSV s'engage à :

- Avoir une attitude responsable et citoyenne dans ses décisions, en ayant une vision de l'utilité sociale de ses actions ;
- Maintenir une qualité de service en lien avec les besoins et la satisfaction de ses participants et ses clients ;
- Réaliser les missions qui lui sont confiées dans le respect des lois et réglementations françaises, et notamment celles issues du Livre 3 du Code du Travail.
- Fournir tous les renseignements sur les formations, les compétences professionnelles et les spécialisations de chacun des formateurs concernés ;
- Établir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement l'objectif à atteindre et les contenus de formation prévus ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour le bon déroulement des formations ;
- Respecter l'ensemble des engagements de cette charte.

Égalité des chances

TSV s'engage à faire vivre en son sein, au quotidien, les principes d'égalité et d'équité ; et à lutter contre toute forme de discrimination envers toute différence, qu'elle soit, notamment, fondée sur le genre, les origines ethniques ou sociales, la religion ou les convictions, la situation de handicap, l'âge, le physique, la fortune, l'appartenance politique ou syndicale, l'orientation sexuelle...

Les questions relatives à la lutte contre les discriminations sont prises en compte dans l'organisation et toutes les actions de la structure, concernant son personnel, les stagiaires, les partenaires et toute personne en lien avec la structure.

TSV s'engage tout particulièrement en faveur de l'égalité Homme / Femme en favorisant le développement de l'accès des femmes aux métiers techniques du spectacle vivant et en sensibilisant son personnel et les stagiaires à ce sujet au travers d'interventions spécifiques.

TSV est signataire de [la charte Madeleine H/F](#) proposée par Occitanie en Scène.

Handicap

TSV s'engage à mettre en œuvre tous les moyens visant l'accessibilité de nos formations au plus grand nombre quel que soit le type de public.

Une référente handicap est en charge de la sensibilisation des salarié/es, stagiaires et partenaires de TSV.

Plusieurs outils sont sélectionnés et mis à disposition des formatrices, formateurs et autres membres des équipes de TSV, afin d'accompagner chacune et chacun dans l'adaptation des formations, ainsi qu'à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Elle pourra, si une adaptation est nécessaire, accompagner de manière personnalisée les personnes en situation de handicap, qu'elles soient stagiaires, ou salariées de TSV.

Elle sera en mesure d'orienter ces publics vers les différents Partenaires d'Appuis Spécifiques (PAS) qui pourront mettre en œuvre des Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) selon le type de situation de handicap.

Données personnelles

TSV, de par son activité, détient des informations personnelles. Pour répondre aux préoccupations de nos publics, nous veillons à utiliser ces données uniquement à des fins pour lesquelles elles nous ont été confiées et nous nous engageons à leur permettre de conserver la maîtrise de leurs données personnelles. Nous nous conformons à la politique de confidentialité consultable sur notre site.

Droit à l'image

Une Autorisation de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos sera demandée par TSV à toute personne préalablement à l'utilisation de son image pour la réalisation d'éléments de communication, internes ou externes.

Partenariats

TSV met en place des partenariats publics et privés avec des collectivités et des entreprises afin de disposer de moyens humains, logistiques, techniques et financiers permettant de développer ses actions pédagogiques et de s'inscrire dans un réseau favorisant le développement des compétences des participants et leur intégration professionnelle.

Ces partenariats ne peuvent en aucune manière engager TSV à accomplir une activité entrant d'une façon directe ou indirecte en contradiction avec ses objectifs et la présente charte éthique.

TSV gardera son indépendance et son objectivité de jugement afin de pouvoir agir dans le seul intérêt de TSV et de ses objectifs.

Le personnel de TSV ne sollicitera pas ou n'acceptera aucun don, offre ou promesse, présents ou avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte entrant d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions.

Le personnel de TSV gardera son indépendance et son objectivité de jugement afin de pouvoir agir dans le seul intérêt de TSV et des missions qui lui sont confiées, dans le respect des valeurs défendues par TSV.

TSV s'engage à respecter strictement la non-concurrence avec ses partenaires.

Réalisations

TSV met en place des partenariats avec des lieux de diffusion, artistes, associations, écoles et centres de formation afin de développer des projets favorisant le développement des compétences des participants, la réalisation de travaux pratiques et de spectacles présentés au public.

TSV veillera à ce que ces réalisations n'entraînent pas le remplacement, par les stagiaires, des salariés initialement requis pour une production ou un spectacle.

Plusieurs spectacles sont créés chaque année à l'initiative de TSV avec les stagiaires des parcours longs afin de les mettre en situations de création artistique.

Les moyens humains, techniques et matériels mis en œuvre par TSV pour ces créations ne peuvent en aucun cas faire l'objet de cession commerciale.

Écoresponsabilité

TSV s'engage dans une démarche écoresponsable dans son quotidien et dans les actions de formation qu'elle développe :

- Tri sélectif de l'ensemble des déchets quotidiens et de ceux liés aux activités pédagogiques ;
- Utilisation privilégiée de matériaux recyclables ou non polluants ;
- Limitation des impressions papier et dématérialisation de la majorité des documents et supports pédagogiques ;
- Hébergement informatique s'engageant en faveur de la préservation de l'environnement ;
- Priorité au recyclage de matériaux et à l'utilisation de matériel réutilisable pour la construction des éléments scénographiques (décors, accessoires) ;
- Transition en faveur des économies d'énergie notamment en privilégiant l'utilisation de sources lumineuses à LED ;

PEDAGOGIE

Modalités générales

Ayant pour objectif l'apprentissage de techniques et sa mise en œuvre, les formations se déroulent en présentiel sur plateaux techniques et visent la transmission de gestes professionnels.

En cas de conditions exceptionnelles ou à la demande de participants, certaines formations ou parties de formations peuvent se dérouler à distance (FAD), à la condition que l'enseignement puisse être adapté et qu'il permette d'atteindre les mêmes compétences qu'en présentiel.

Toutes les formations dispensées par TSV sont à visée professionnelle*.

Elles s'adressent donc aux professionnels ou aux personnes en phase de professionnalisation.

**certaines interventions sont réalisées à destination de publics scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.*

Les intervenants sont des professionnels en activité. Ils sont choisis pour leurs compétences techniques, leur envie et leur capacité à transmettre leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Les compétences visées par chacune des formations proposées sont déterminées par les besoins émanant des professionnels et des responsables techniques du secteur. Elles sont réévaluées régulièrement en tenant compte des modifications ou avancées technologiques et débattues lors de réunions pédagogiques.

Préparation

Chaque formateur ou groupe de formateurs soumet un projet visant au développement de certaines compétences. Après validation du projet, il établit la liste détaillée des compétences visées et un déroulé pédagogique présentant les contenus abordés, les modalités pédagogiques développées et l'ensemble des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Information

Comme prévu par la sixième partie du code du travail, chaque formation dispose d'une fiche détaillée disponible sur le site internet de TSV et présentant :

- Les noms des formateurs intervenants ;
- Les compétences visées ;
- Les contenus abordés ;

- La durée du parcours de formation ;
- Le matériel utilisé ;
- Le public visé ;
- Le résultat attendu ;
- Les éventuels prérequis ;
- Les modalités de mise en œuvre, d'évaluation et de validation ;
- Le coût de la formation

Les compétences des intervenants sont consultables sur le site de TSV.

Mise en œuvre - pédagogie

Les formations dispensées visent essentiellement un ensemble de compétences, de contenus abordés et de matériels mis en œuvre.

L'organisation du scénario pédagogique est propre à chaque intervenant/e qui est libre de l'adapter et de le faire évoluer pour atteindre au mieux les objectifs de la formation en fonction de :

- Son approche pédagogique ;
- Chacun/e des participant/es ;
- Le groupe de participant/es ;
- Le rythme d'acquisition des participants et du groupe ;
- ...

La formatrice / le formateur :

- Fait preuve de bienveillance et est encourageant(e) ;
- Pratique une écoute active en continu ;
- Assure un enseignement éthique et neutre qui respecte les points de vue et la singularité des personnes ;
- Reste équitable avec tous les stagiaires ;
- Établit une distance adaptée ;
- S'appuie sur les attentes, les objectifs, les connaissances et savoir-faire antérieurs ainsi que sur le potentiel de développement de chaque apprenant ;
- Donne du sens et de la transférabilité aux savoirs en mettant en œuvre des situations d'apprentissage en relation avec l'environnement professionnel ou personnel, présent ou à venir des personnes formées ;
- Participe et s'assure de la qualité du positionnement des stagiaires, en amont de la formation ;
- S'assure tout au long de la formation de la compréhension de tous et de l'efficacité de son enseignement, fait des évaluations pour vérifier les prérequis, les acquis et valider les nouvelles compétences ;
- Veille à trouver un équilibre entre la théorie et la pratique et à proposer des activités faisant le lien entre les deux ;
- Mixe plusieurs méthodes d'apprentissage en utilisant majoritairement des méthodes pédagogiques dans lesquelles les stagiaires sont acteurs ;
- S'adapte aux différents profils des stagiaires et peut varier les contenus d'apprentissage pour que chaque apprenant puisse réussir quelles que soient ses particularités, sans toutefois rogner sur l'exigence ;
- Garantit la confidentialité des informations concernant les participants et instaure une relation de confiance et de respect au sein du groupe ;
- Favorise les échanges, les partages d'expériences, la coopération et le tutorat entre stagiaires.